

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 3 février 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2026-02-039 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-040 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne qu'il a participé à sa première rencontre de la Régie de l'aqueduc Richelieu-Centre en tant que nouveau représentant municipal. Il explique que, lors de cette rencontre, il a été discuté de l'installation de compteurs d'eau dans les casernes de pompiers de la région qui n'en possèdent pas, afin d'aider au calcul réel des pertes d'eau.

Le conseiller Patrick Chamberland indique que la dernière édition de la soirée des Couches Tard a été un succès et que l'activité devrait être reconduite en 2027. Il poursuit en soulignant les activités de loisirs à venir : une soirée de jeux de société à la salle communautaire le 27 février, pour laquelle les citoyens doivent s'inscrire avant le 24 février; la fête hivernale le 7 mars; ainsi que le tournoi de cornhole prévu en mai.

Le conseiller Joël Brouillard signale que le Service de sécurité incendie a procédé à l'embauche d'un nouveau pompier possédant déjà la formation de pompier 1.

Le maire souligne que la Semaine de l'inclusion sociale se tiendra du 16 au 22 février. Cette semaine vise à promouvoir la solidarité au sein de la communauté et à rappeler que la construction d'une société plus inclusive est la responsabilité de toutes et de tous. Il est possible de tester ses connaissances en participant au quiz sur l'inclusion

sociale. Ce faisant, les citoyens courent la chance de gagner des prix offerts par la Table de développement social Pierre-De Saurel.

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2025 qui affiche un solde à la caisse de 51 370,53 \$, des dépôts à terme au montant de 814 409,14 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 32,70 \$, pour un solde aux livres de 865 746,97 \$. Le total des revenus de décembre se chiffre à 108 367,96 \$ et celui des dépenses à 384 762,15 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de janvier 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus 9 janvier au 29 janvier 2026.

2026-02-041 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 339 014,21 \$ et des comptes payés pour un montant de 83 604,70 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 628-2026 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil le projet de règlement numéro 628-2026 sera présenté, pour adoption, relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité.

Elle profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2026-02-042 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant que, par sa résolution N° 2024-10-138, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour

l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte pour établir le coût de l'élection générale de 2025 et 2029 tel que prévoit l'article 135 de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »));

Considérant que, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise l'affectation au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2026 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-043 Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant que, par sa résolution N° 2024-10-138, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le 2 novembre 2025 s'est tenu une élection générale;

Considérant que le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 10 000 \$;

Considérant que les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 10 077,94\$, constitués notamment de :

- La rémunération du personnel électoral ;
- Les dépenses liées aux procédures électorales ;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

En conséquence. Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 10 000 \$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 et que les sommes nécessaires pour couvrir le montant excédentaire des frais liés à cette élection soient puisées à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-044 Contribution 2026 à l'Office d'Habitation Pierre De-Saurel

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OH de Pierre-De Saurel;

Considérant qu'un montant de 1 035 \$ doit être versé à titre de contribution selon le rapport d'approbation 2026;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 1 035 \$

représentant 10% du déficit et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-045 Mise à jour des systèmes d'alarme des bâtiments municipaux

Considérant que les systèmes d'alarme actuellement installés dans les bâtiments municipaux datent de plus de vingt ans;

Considérant que ces systèmes vieillissants entraînent un nombre élevé d'appels inutiles vers la centrale, mobilisant inutilement les ressources;

Considérant que la mise à jour des systèmes d'alarme permettra d'améliorer la fiabilité des installations, de réduire les fausses alertes et d'assurer une meilleure sécurité pour les bâtiments;

Considérant que des technologies plus modernes et conformes aux normes actuelles permettraient une gestion plus efficace et centralisée des systèmes d'alarme;
En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise la mise à jour complète des systèmes d'alarme de l'ensemble des bâtiments municipaux au coût estimé de 22 000 \$ plus les taxes et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-415-00-522, 02-701-30-522 et 02-320-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-046 Adhésion 2026 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer résolu que ce Conseil autorise un montant de 512 \$ plus taxes pour défrayer le coût de la cotisation 2026, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-047 Demande à la CPTAQ pour l'achat du lot 5 249 514 par le propriétaire du lot 5 250 244

Considérant que Madame Marie-Ève Dionne a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 249 514 sur une superficie approximative de 2787 mètres carrés (30 000 pieds carrés);

Considérant que la demanderesse désire acquérir une parcelle du lot 5 249 514 afin d'agrandir son emplacement résidentiel situé sur le lot 5 250 244;

Considérant que l'emplacement visé par la demande n'est pas cultivé et constitue un prolongement de l'emplacement résidentiel des demandeurs;

Considérant que l'emplacement visé par la demande est déjà séparé de la partie cultivée du lot 5 249 514 par des fossés;

Considérant que la superficie de l'emplacement visé par la demande est négligeable (2787 mètres carrés);

Considérant que le projet demandé n'aurait pas d'effet préjudiciable pour l'agriculture;

Considérant que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil appuie la demande à la CPTAQ déposée Madame Marie-Ève Dionne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-048 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement annuel à Zone loisir Montérégie, au coût de 101,85 \$ plus taxes, et affecte ces dépenses au poste budgétaire 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-049 Embauche de M. Francis Painchaud à titre de pompier volontaire pour le Service de sécurité incendie

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie pour l'embauche d'un nouveau pompier volontaire;

Considérant que M. Painchaud est déjà formé à titre de Pompier 1;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu de procéder à l'embauche de M. Francis Painchaud à titre de pompier volontaire pour une période de probation de six mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-02-050 Levée de la séance

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau, que la présente séance soit levée, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier